



ALERTE CONCERNANT LES BOISSONS ALCOOLIQUES



VOUS DEVEZ
PRÉSENTER
UNE PIÈCE

D'IDENTITÉ VALIDE,
DÉLIVRÉE PAR LE
GOUVERNEMENT,
FAISANT PREUVE DE
VOTRE ÂGE.



VOUS
DEVEZ
AVOIR AU

MOINS 21 ANS POUR
ACHETER OU
CONSOMMER DE
L'ALCOOL.



CONDUIRE
EN ÉTANT

INTOXIQUÉ OU
SOUS L'INFLUENCE
DE L'ALCOOL EST
ILLÉGAL.



BOIRE DE
L'ALCOOL

PENDANT LA
GROSSESSE PEUT
CAUSER DES
MALFORMATIONS
CONGÉNITALES.

